



Associations, mouvements et groupes de vie chrétienne

les enjeux du discernement pour les mouvements ecclésiaux dans l'Église

Depuis le concile Vatican II différentes associations de laïques, sous forme de mouvements, de groupes de prière, de partage de foi et d'engagement dans le monde se sont répandues dans l'Église. Aujourd'hui encore, selon le charisme d'une ou d'un fondateur, de nouvelles associations voient le jour. Plusieurs connaissent un essor national et même international, d'autres gardent une présence régionale ou diocésaine. Ces mouvements ecclésiaux ont pour objectif général de participer à la mission d'évangélisation de l'Église pour répondre aux besoins spirituels de notre temps.

En décembre 2006, le Comité du laïcat de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec a invité des délégués des diocèses pour les mouvements afin de réfléchir sur leur participation à la mission de l'Église précisément dans l'Église locale. Devant la variété de ces regroupements, plusieurs participants ont demandé au Comité du laïcat de proposer une définition générale de ce qu'est un mouvement et d'établir la distinction entre les mouvements, les mouvements ecclésiaux, les communautés nouvelles et les associations de fidèles.

Le Comité s'est donc penché sur cette problématique et propose dans ce document une réflexion à deux volets. Nous présentons tout d'abord les résultats de la recherche sur une définition générale des mouvements et autres groupes de vie chrétienne. Puis, à la lumière de textes pontificaux et épiscopaux, nous suggérons un certain nombre de critères ecclésiaux de discernement pouvant servir à la reconnaissance officielle d'un mouvement ecclésial par l'évêque diocésain.

Définition générale

Une recherche a d'abord été faite dans plusieurs documents, tels que le Code de droit canonique et le Catéchisme de l'Église catholique. D'autres ouvrages ont été consultés comme des vocabulaires et des dictionnaires sur les mots du catholicisme et autres textes de référence. La définition qui revient généralement se résume au mot « association », quelles que soient les

caractéristiques ou la description des mouvements et associations. D'ailleurs, le document du Comité du laïcat sur *Les mouvements dans l'Église locale*¹ va dans le même sens, tout en notant que la plupart des mouvements mettent l'accent sur l'une ou l'autre des dimensions de la vie chrétienne.

Cependant le terme dont l'usage se confirme de plus en plus dans les documents récents de l'Église est l'expression *mouvements ecclésiaux* qui englobe les associations de laïques, les divers mouvements et les groupes de vie chrétienne.

Il faut remonter à l'exhortation apostolique *Christifideles laici*² pour découvrir que le pape Jean-Paul II, conscient des nouveaux modes d'engagement des laïques dans des « formes collectives de participation », définissait lui-même ces mouvements d'une manière générale :

Ces groupements de laïcs apparaissent souvent *très différents* les uns des autres en divers aspects, comme leur forme extérieure, les cheminements et les méthodes d'éducation, et les champs d'action. On y découvre cependant les lignes d'une *convergence* large et *profonde* dans la finalité qui les inspire : celle de participer de façon responsable à la mission de l'Église, qui est de porter l'Évangile du Christ comme source d'espérance pour l'homme et de renouveau pour la société (29).

D'ailleurs, il rappellera dans d'autres écrits qu'il y a une différence entre les communautés de foi qui s'engagent dans une vie consacrée par rapport à celles des laïques dans le monde. Mais toutes sont au service de la mission de l'Église.

On remarquera que les mots en italique dans le texte cité soulignent clairement que ce qui importe pour reconnaître en Église la vitalité d'un mouvement ecclésial quel qu'il soit, c'est de pouvoir vérifier comment il participe à la mission de l'Église et comment il prend sa source dans l'Évangile de Jésus Christ. Sous la mouvance de l'Esprit, il comporte un itinéraire de foi et de témoignage chrétien qui fonde sa méthode pédagogique particulière sur un charisme précis donné à la personne du fondateur.

Les résultats de la recherche nous amènent donc à conclure que distinguer par une définition précise un mouvement, une communauté nouvelle ou une association de fidèles n'est peut-être pas une nécessité. L'essentiel est ailleurs. Il est directement lié à la vie de communion et à la mission de l'Église elle-même. C'est dans cette perspective que des documents pontificaux et

¹ COMITÉ DE LAÏCAT de l'AECQ, *Les mouvements dans l'Église locale*, 2005, brochure de 16 pages.

² JEAN-PAUL II, *Christifideles laici* (Les fidèles laïcs), exhortation apostolique post-synodale sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, Vatican, 30 décembre 1988.

épiscopaux mettent de plus en plus l'insistance sur les critères d'ecclésialité pour un discernement éclairé sur les mouvements ecclésiaux présents dans nos milieux.

Des critères ecclésiaux de discernement

Dans le but d'aider les pasteurs et les responsables à apprécier la vie et l'engagement des mouvements ecclésiaux dans l'Église, nous présentons trois grilles de critères ecclésiaux de discernement. Les premiers proviennent de l'exhortation apostolique *Christifideles laici* qui suggère des critères généraux d'ecclésialité qui sont au fondement de la vie chrétienne. Pour sa part, la Commission de théologie de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a produit un document interne sur les *Critères d'évaluation pour les nouveaux mouvements ecclésiaux et associations*, en juin 2002. Tout en s'inspirant des premiers, ceux-ci ont l'avantage de faciliter le discernement par des énoncés concrets. Enfin, on peut parler d'un critère intégrateur appelé critère de la spiritualité.

Critères d'ecclésialité

Dans l'exhortation apostolique sur *Les fidèles laïcs*, les critères fondamentaux d'ecclésialité sont présentés comme des « critères bien clairs et précis de discernement et de reconnaissance » des mouvements ecclésiaux dans la perspective de la communion et de la mission de l'Église. En voici une brève présentation (Cf. n° 30).

1. La priorité donnée à la vocation de tout chrétien appelé à suivre le Christ, par une union étroite entre la vie concrète des membres et leur foi.
2. L'engagement à professer et à proposer ouvertement sa foi en conformité avec l'enseignement de l'Église.
3. Le témoignage d'une communion solide avec le Pape et l'Évêque de l'Église particulière, dans l'estime mutuelle de toutes les formes apostoliques de l'Église.
4. La coopération avec la mission de l'Église qui est l'évangélisation et la sanctification de tous les humains, en pénétrant de l'esprit de l'Évangile les diverses communautés et les divers milieux.
5. L'engagement à être présents dans la société au service de la dignité humaine et de la justice, selon l'enseignement social de l'Église.

Dans l'application des critères de discernement, les pasteurs découvriront sans doute qu'il y a encore des étapes à franchir de la part des mouvements ecclésiaux pour assurer leur

reconnaissance officielle. Mais ceux-ci pourront compter sur eux pour être guidées et encouragées dans leur croissance au sein de la communion ecclésiale.

Critères d'évaluation

Les divers mouvements ecclésiaux sont appelés à vivre dans la communion de l'Église, à se mettre au service de l'évangélisation et à s'intégrer dans la vie de l'Église locale. Ce sont là de grands défis qui ne peuvent être réalisés au même rythme selon le fonctionnement de chacun. C'est pourquoi des critères d'évaluation ou de discernement peuvent servir grandement l'évêque pour accompagner ces groupes. La Commission de théologie de la CECC en propose quelques-uns pour les mouvements ecclésiaux dont voici une présentation sommaire :

1. *Critère de responsabilité* : Pouvoir rendre compte de leurs activités à l'autorité ecclésiastique compétente;
2. *Critère d'implantation* : Être enracinés et visiblement engagés dans la vie et les différents volets de la mission de l'Église;
3. *Critère de foi authentique* : Témoigner d'une fidélité à la doctrine authentique de la foi;
4. *Critère de complémentarité* : Avoir une connaissance et des contacts avec les autres mouvements ecclésiaux qui existent au sein de l'Église locale;
5. *Critère d'engagement social* : Être présents dans la société humaine. Offrir des lieux exemplaires de participation et de solidarité pour créer des conditions plus justes et plus fraternelles dans la société;
6. *Critère de l'appel à la sainteté* : Marcher à la suite du Christ par la formation à la vie spirituelle des membres, tout en étant une inspiration dans leur milieu de vie.

Chaque critère comprend un énoncé explicatif suivi d'une recommandation élaborée. Les pasteurs ont ainsi un éclairage qui tient compte des diverses réalités des mouvements ecclésiaux dans l'Église. Le but visé est de vérifier concrètement pour l'évêque le rapport qui existe entre ces mouvements ecclésiaux et la communauté de foi de l'Église locale.

Critère de la spiritualité

Dans la reconnaissance des mouvements ecclésiaux, on peut aussi s'en tenir à un seul critère intégrateur dont les critères d'ecclésialité et d'évaluation seraient complémentaires. Ce critère

fondamental pour le discernement de l'évêque quant à l'ecclésialité du charisme est celui de la spiritualité³. Voici quelques éléments pour vérifier ce critère dans les mouvements ecclésiaux.

- La spiritualité jaillit de l'inspiration et de l'action de l'Esprit.
- La spiritualité est la façon concrète pour les membres d'un mouvement d'être en relation avec Dieu, avec l'Église et avec la société.
- La méthode de prière et de lecture de la réalité et l'engagement qui en découle expriment comment la spiritualité est centrale et forme un tout dans le mouvement.
- Le discernement de l'authenticité de la spiritualité d'un mouvement ecclésial peut donc se faire en vérifiant la manière dont la vie chrétienne est vécue par les membres.

Comme on peut le constater, la vérification du critère fondamental de la spiritualité est centrée sur l'expérience de foi personnelle et de communion d'un membre avec tous les autres membres du mouvement, dans leur diversité de vocations et de conditions, et sur la façon dont elle se manifeste dans la vie concrète de l'Église.

Conclusion

Les grilles de critères de discernement pour les mouvements ecclésiaux ont été présentées ici sommairement. Pour que ces mouvements portent du fruit, ils ont besoin d'être soutenus par l'Église locale. Ces critères peuvent leur être offerts, afin qu'ils puissent eux-mêmes observer jusqu'à quel point ils sont engagés au service du Christ et de l'Église. Comme l'ont reconnu les papes Jean-Paul II et Benoît XVI, les mouvements ecclésiaux sont un don de l'Esprit à notre temps. Grâce à leur charisme propre, ils sont des ressources précieuses pour l'évangélisation dans le monde actuel.

³Mgr Gianfranco Ghirlanda, sj, *Les mouvements ecclésiaux dans la sollicitude pastorale des évêques*, PONTIFICUM CONSILIIUM PRO LAICIS (Laïcs aujourd'hui) Cité du Vatican, 2000, p. 204.